

Le très hon. MACKENZIE KING: Il me fait plaisir de déclarer que je verrai à ce que la question soit soumise à l'étude immédiate du Gouvernement. De fait, ce dernier s'en est déjà occupé.

RAPPORTS CONCERNANT LE CHÔMAGE À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire savoir du ministre du Travail (M. Mitchell) si l'on a appelé son attention sur le rapport de plusieurs employés de Winnipeg que des industries de guerre ont remerciés de leurs services. Le ministre me dira-t-il quelles mesures prend son ministère pour parer à cette grave situation?

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. L'ORATEUR: Je prie l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. COLDWELL: Qu'on me permette de signaler que la question est urgente pour les huit mille chômeurs de Winnipeg.

L'hon. M. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Le sujet de la question posée par l'honorable député est à l'étude depuis quelque temps au ministère du Travail. Il est vrai qu'à Winnipeg huit mille chômeurs, hommes et femmes, sont inscrits sur les listes. Ce nombre comprend, si j'ai bonne mémoire, quelque cinq milles femmes qui ont donné leurs noms lors de l'inscription des femmes mariées. Il est également vrai que, dans la région de Winnipeg, pour les hommes sans emploi, des situations ont toujours été disponibles, dans les forêts, dans les mines et sur les fermes. Ce matin même, cette question a été discutée dans mon ministère en présence des surintendants régionaux de l'assurance-chômage et nous nous rapprochons rapidement d'une solution. Depuis que nous avons attaqué ce problème, nous avons transféré 1,500 femmes dans l'Est et nous croyons qu'il nous sera possible d'y transporter également des hommes. L'honorable député, qui vient de Winnipeg, connaît sans doute les difficultés que nous y avons rencontrées surtout relativement aux célibataires. A mon sens, il n'est que juste d'affirmer que plusieurs des chômeurs de cette localité sont du genre qu'on retrouve partout; plusieurs approchent le point où ils ne seront plus employables, ce qui, en soi, constitue un problème sérieux.

Quant aux femmes, depuis quelques mois, les services combattants en recrutent un certain nombre pour la marine, l'armée et l'aviation. C'est un genre d'emploi qui s'offre à l'heure actuelle.

Non seulement à Winnipeg, mais dans tous nos grands centres, il est inévitable qu'on passe

dés périodes comme celle que nous traversons présentement où il se produit une crise locale de chômage. Le ministère du Travail agit en étroite collaboration avec le ministère des Munitions et approvisionnements pour placer ces gens-là où leurs services peuvent être le plus utiles.

ÉLECTIONS CONTESTÉES

CIRCONSCRIPTION DE STANSTEAD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-S. ROY (Gaspé): Je désire poser une question au Gouvernement. En conséquence d'une motion présentée le 30 juillet dernier par le premier ministre (M. Mackenzie King), le comité des privilèges et élections a été prié de fixer la date des élections dans le comté de Stanstead, province de Québec. Le comité en question a-t-il présenté un rapport, et s'il ne l'a pas fait, le prochain comité y verra-t-il?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le comité appelé à fixer la date des élections dans le comté de Stanstead n'avait pas présenté de rapport à la fin de la dernière session. Le comité des privilèges et élections sera reconstitué immédiatement après le débat sur l'Adresse, et j'ai l'intention, dès sa reconstitution, de proposer de lui confier la question des élections dans le comté de Stanstead, laquelle relève des élections contestées.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 29 janvier, sur la motion de M. W. E. Harris (Grey-Bruce), tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la plupart des honorables députés sympathisent avec moi, j'en suis sûr, comprenant l'énerverment qu'éprouve un député ordinaire, d'abord à l'occasion de son premier discours à la Chambre et puis,—chose qui n'arrive pas au grand nombre,—quand il prononce son premier discours comme chef de l'opposition. Comme je l'ai dit vendredi, je me mets à l'œuvre avec beaucoup d'humilité. Ce sont des nouvelles fonctions dans un nouveau domaine et dans des circonstances presque entièrement nouvelles. Au début de mes remarques, je vais faire quelque chose que j'avais décidé de ne pas faire, c'est-à-dire consacrer du temps à des